

DEPARTEMENT DE TARN



COMMUNE DE DOURGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2024

N° 20241209DL61

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 03/12/2024

Date d'affichage : 03/12/2024

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN ROUTE D'ARFONS

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusée : Mme DIOT Stéphanie

Absents : MM. BEILLARD Adrien, BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : M. MONTAGNÉ Patrick, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Par délibération du 7 octobre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'acquisition de la parcelle 214, Route d'Arfons, afin de sécuriser l'accès du lotissement de l'Autan. L'arpentage, réalisé le 15 novembre 2024 par le géomètre, nous donne une surface de 455 m². Le prix d'achat avait été fixé à 17 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **VALIDE** le montant de l'acquisition de la parcelle 214,
- **CONFIRME** que les frais de notaire sont à la charge de la commune de Dougné,
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager toute procédure et à signer tout document pour mener à bien ce projet,
- **DIT** que la somme est inscrite au Budget Communal 2024.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patrick MONTAGNÉ

Affiché en Mairie le 11 décembre 2024

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.